



Amara BOUDIB
Nathalie MONDY
Jean-Claude PÉRON

Montluel, le 26 avril 2022

Élu.e.s municipaux.le Bien Vivre à Montluel
bienvivreamontluel@gmail.com

Monsieur le Maire
85 Rue Pierre Cormorèche
01120 MONTLUEL

Monsieur le Maire,

Lors du conseil communautaire du 7 avril, il a été question d'une délibération prise en conseil municipal de Montluel le 15 décembre 2021, intitulée « Compléments tarification occupation temporaire précaire et révocable du domaine public (annexe 3) ». Cette décision a des conséquences négatives que le Président de notre Communauté a pris soin d'énumérer le soir du 7 avril, en particulier concernant la tenue des travaux d'intérêts publics mandatés par la 3CM sur le territoire de Montluel.

Il semble bien que le 15 décembre l'ensemble des élus n'a pas mesuré la portée des modifications que vous proposez, ce qui les a conduit à voter un texte porteur de problèmes pouvant affecter la vie municipale aussi bien que communautaire.

En conséquence, **nous demandons la tenue d'un conseil municipal rapidement afin de discuter et de voter un avenant modificateur.** Cette redevance ne doit en rien concerner les travaux d'intérêt public. En effet, nous trouvons en particulier inadmissible que les travaux sur le réseau d'eau potable fasse l'objet de cette redevance. Aujourd'hui alors que la Communauté de commune réalise des travaux absolument indispensables pour notre ville, vous provoquez sciemment un surcoût de 108 000€.

Cet incident met une nouvelle fois en lumière le mauvais fonctionnement que vous imposez au conseil municipal. Les documents préparatoires nous sont fournis que très peu de temps avant le conseil, aucune commission travaux ne s'est tenue depuis presque deux ans, peu de questions ou demandes de précisions sont prises en compte. Par ailleurs, le déroulé du conseil exclut tout débat constructif. Cette délibération aurait dû faire l'objet de davantage de précisions quant à la nature de son application.

Nous avons le sentiment que les conseillers ont été manipulés afin que vous puissiez générer des recettes injustifiables pour votre budget.

Il est de votre devoir en tant qu'élu de la République, d'assurer le fonctionnement démocratique de notre collectivité.

Cordialement.

Les 3 élu.e.s

Copie de cette lettre à la presse locale et au président de la 3CM